

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Pascale Pelletier Ouellet, Directrice générale, greffière-trésorière ;

1. Que lors de la séance ordinaire du 3 mars dernier, le Conseil municipal de Rivière-Ouelle a adopté le projet de Règlement 2026-02 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 avril 2026 à 20 h, à la salle du Conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Que le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.
5. Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 133, route 132 à Rivière-Ouelle.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 18 mars 2026.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière